

ADJ COURTAGE
SOCIETE DE COURTAGE D'ASSURANCE
980 avenue de la 2^oDB
Centre d'Affaires Les Mousselières



30133 LES ANGLÉS

Téléphone: 04 32 70 00 84
Télécopie: 09 72 15 70 47
Mail : infos@adjcourtage.fr

DEMANDE DE DEVIS GRATUIT D'ASSURANCE CAMPING CAR

à renvoyer à:
ADJ COURTAGE
980 avenue de la 2^oDB
Centre d'Affaires Les Mousselières
30133 LES ANGLÉS

NOM : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Code Postal : _____ Ville : _____
Téléphone : _____ Portable : _____ Mail : _____

	Conducteur 1	Conducteur 2
Date de naissance		
Date de permis		
Profession		
Sexe		
Usage du véhicule		
Bonus		

Antécédents : Tolérance d'un seul sinistre avec ou sans responsabilité au cours des 36 derniers mois.

VEHICULE

Marque	Modèle commercial	Types Mines	Mise en circulation	Puissance
Valeur Vénale du véhicule :		<input type="checkbox"/> moins de 15 000 € <input type="checkbox"/> de 15 001 € à 17 500 € <input type="checkbox"/> de 17 501 € à 20 000 € <input type="checkbox"/> de 20 001 € à 25 000 € <input type="checkbox"/> de 25 001 € à 30 000 € <input type="checkbox"/> de 30 001 € à 40 000 € <input type="checkbox"/> de 40 001 € à 60 000 € <input type="checkbox"/> de 60 001 € à 80 000 €		

ADJ COURTAGE
SOCIETE DE COURTAGE D'ASSURANCE
980 avenue de la 2^oDB
Centre d'Affaires Les Mousselières



30133 LES ANGLÉS

Téléphone: 04 32 70 00 84
Télécopie: 09 72 15 70 47
Mail : infos@adjcourtage.fr

Marquage des vitres (obligatoire si garantie vol souhaitée) : oui non
Système de Protection agréée (obligatoire si garantie vol souhaitée) : SRA 4 SRA 7 clés
Garage ou parking clos et couvert (obligatoire si garantie vol souhaitée) : oui non

SINISTRES	
Au cours des 3 dernières années	
Responsable	Non Responsable

GARANTIES SOUHAITEES

- F1 Responsabilité Civile – Défense Recours (DPRSA)
- F2 F1 + Vol - Incendie - Bris de Glaces – Catastrophes Naturelles
- F3 F2 + Dommages tous accidents, avec franchise sauf en cas de collision

La franchise Vol/Incendie et Dommages tous accidents est de 280€. (conditions SADA)

En garantie Vol/Incendie, Dommages tous accidents, l'indemnisation en cas de sinistre sera effectuée sur la valeur à neuf de votre camping-car pendant les 12 premiers mois à partir de la date de première mise en circulation. (conditions SADA)

GARANTIES OBLIGATOIRES

Garantie du Conducteur : 10 000 € 25 000 € 300 000 € 500 000 €
Protection Juridique : oui
Assistance 0 km : oui
Attentats : Incluse à partir de la Formule 2
Risques Technologiques : Incluse à partir de la Formule 2